



*Présentation et
analyse d'un
dispositif
d'éducation à la
sexualité en
milieu scolaire*

Anne-Cécile BÉGOT

Maître de conférences en sociologie

LIRTES, Université Paris Est Créteil

Introduction

- En 2015, une association spécialisée sur la prévention et la promotion de la santé, notamment auprès des jeunes, a fait appel à notre laboratoire, le LIRTES, pour évaluer l'implantation d'un dispositif qu'elle souhaitait mettre en place
- Ce dispositif consiste à former des équipes éducatives en Éducation à la sexualité pour les rendre autonomes
- Le projet a été conçu pour se déployer sur trois années (2015-2018) dans des lycées et CFA (centres de formation d'apprentis)
- Avec une collègue, nous avons répondu favorablement à cette demande
- Dans le cadre de cette intervention, je vais donc vous présenter ce dispositif ainsi que des éléments d'analyse. Mais auparavant, il est nécessaire de faire un détour sur la sociogenèse de l'éducation à la sexualité à l'école

Introduction

Plan de l'intervention

- I. Sociogenèse de l'éducation à la sexualité à l'école
- II. Présentation d'un dispositif en éducation à la sexualité
- III. Les freins et leviers du dispositif

I. Sociogenèse de l'éducation à la sexualité

Plusieurs **dates** permettent de saisir l'institutionnalisation de l'éducation à la sexualité à l'école :

1. Circulaire Fontanet du 23 juillet 1973

- Introduit officiellement l'éducation sexuelle à l'école
- Il est question d'« éducation sexuelle »
- L'information est distinguée de l'éducation : la 1^{ère} est obligatoire et délivrée en cours de Biologie ou de Préparation à la vie familiale et sociale, tandis que la 2^{nde} est facultative et donnée en dehors des heures de cours
- Une enquête réalisée dans l'académie d'Amiens souligne que 30% des enseignants n'ont pas souhaité faire cours auprès d'élèves de 6^e et 5^e (reproduction, procréation)
- Une autre enquête indique que seuls 7% des établissements ont organisé des séances d'éducation sexuelle

I. Sociogenèse de l'éducation à la sexualité

2. Journée mondiale de lutte contre le SIDA

- La France est l'un des pays d'Europe les plus touchés par l'épidémie de VIH
- Les pouvoirs publics prennent conscience que la voie thérapeutique sera très difficile à développer, de même que la production d'un vaccin
- Ils décident d'engager des stratégies de prévention dont l'une d'entre elles consiste à cibler la jeunesse
- Spots télévisés visant la jeunesse
- Du côté de l'Éducation nationale :
 - distribution d'une bande-dessinée, concours sur les MST, formation des enseignants, sensibilisation des chefs d'établissement...
 - Circulaire, en mai 1989, sur la « Mise en œuvre au sein des établissements scolaires d'une politique d'information et de prévention en matière de santé et notamment du sida »
 - Introduction de la Journée mondiale de lutte contre le sida en décembre 1990
- La prévention et la lutte contre l'épidémie de vih/sida participent à la construction de l'« éducation sexuelle »

I. Sociogenèse de l'éducation à la sexualité

3. Circulaire du 19 novembre 1998

- Cette circulaire porte le titre « Education à la sexualité et prévention du sida » ; elle articule éducation à la sexualité ET prévention du SIDA
- L'« éducation sexuelle » devient « éducation **À** la sexualité » ; elle vise l'autonomie des élèves
- Elle est obligatoire pour les élèves en classe de 4^e et 3^e
- Elle s'inscrit dans un cadre plus large et plus global : l'éducation à la santé (circulaire 24/11/1998)
- Elle s'appuie sur un « outil » spécifique : le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

I. Sociogenèse de l'éducation à la sexualité

4. Loi sur l'IVG et la contraception du 4 juillet 2001

- Elle impose trois séances d'Éducation à la sexualité à l'école par an et par groupe d'âge homogène
- L'Éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (art. L121-1 et L312-16)
- Une circulaire (17/02/2003) viendra en fixer les contours et contenus
- Plusieurs rapports ont été produits sur la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité. Celui du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (2016) souligne que l'éducation à la sexualité est « parcellaire » ; inégale selon les territoires et dépend des « bonnes volontés ».

I. Sociogenèse de l'éducation à la sexualité

- Progressivement, le **périmètre d'intervention** de l'Éducation à la sexualité s'est élargi au fil du temps
- Selon un document de l'Éducation nationale (infographie), il couvre **trois champs** :
 - biologique : connaissances biologiques, prévention vih/sida, contraception, IVG...
 - psycho-émotionnel : estime de soi, confiance en soi, relations aux autres, identités de genre...
 - juridique et social : rôles et stéréotypes de sexe, développement de l'esprit d'analyse face aux facteurs socio-environnementaux : égalité filles-garçons, discriminations, sexisme, LGBT+phobie, prévention des violences sexuelles et sexistes et du cybersexisme...

I. Sociogenèse de l'éducation à la sexualité

En **conclusion** sur ce premier point :

- L'éducation à la sexualité à l'école est obligatoire
- Sa mise en œuvre n'est pas effective dans tous les établissements scolaires
- D'autres circulaires vont paraître, en 2018 (Blanquer) et en 2022 (Ndiaye), notamment pour relancer l'Éducation à la sexualité à l'école
- Le projet de Programme (mars 2024), qui préfigure la publication d'un Programme en ÉAS, s'inscrit dans cette dynamique : relancer l'ÉAS. La place réservée aux agents éducatifs y est davantage affirmée

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

1. Autonomiser des équipes éducatives

- Le projet conçu par l'association se décline sur **trois années** (2015-2018), et chaque année est ponctuée par **trois temps** :

a) Une **formation** des équipes éducatives, sur site, durant trois ans :

- ✓ trois journées de formation la première année
- ✓ quatre journées de formation la deuxième année
- ✓ quatre journées de formation la troisième année

La formation est assurée par un **binôme** : une formatrice de l'association et une infirmière conseillère technique départementale auprès du recteur

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

b) Des **séances** d'éducation à la sexualité :

- 1^{ère} année : séances réalisées auprès des élèves par des professionnel.le.s de l'association qui sont observées par des membres de l'équipe éducative ;
- 2^e année : séances co-animées par une professionnelle de l'association ET un.e membre de l'équipe éducative ;
- 3^e année : co-animations par deux membres de l'équipe éducative qui sont observées par une professionnelle de l'association

c) Des **débriefings** à la fin des journées d'animation + des réunions bilan et d'échanges de pratiques chaque année

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

Formation

Entre 2015 et 2018, durant les onze journées de formation, différents aspects ont été abordés par les formatrices :

- ✓ méthodologie de projet
- ✓ posture de l'animateur
- ✓ construire une séance en ÉAS
- ✓ être conscient de ses représentations de la sexualité
- ✓ les compétences psycho-sociales
- ✓ présentation de nombreux outils d'animation
- ✓ ...

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

Programme d'ÉAS

3 séances d'une heure chacune pour une classe donnée (classe entrante : 2^{nde} et CAP)

- ✓ 1^{ère} séance : les moyens contraceptifs
- ✓ 2^e séance : relation aux autres
- ✓ 3^e séance : le plaisir

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

- **Terrain d'enquête :**
 - ✓ deux lycées professionnels ont été étudiés, l'un localisé en zone rurale, l'autre en zone urbaine.
 - ✓ les analyses porteront sur le 1^{er} établissement, en zone rurale
 - ✓ lycée professionnel de taille moyenne (environ 320 élèves) proposant des filières genrées au recrutement masculin et plutôt populaire : maintenance motocycles, techniciens en chaudronnerie, électrotechnique...
- **Enquête ethnographique :**
 - ✓ observations : formation des équipes éducatives, séances d'éducation à la sexualité...
 - ✓ entretiens semi-directifs avec l'ensemble des acteurs

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

Caractéristiques de **l'équipe du lycée** en zone rurale :

- La **première année**, l'équipe pédagogique du lycée en zone rurale était composée de 11 membres (3 H et 8 F) :
 - ✓ 4 professeurs d'enseignement général
 - ✓ 5 professeurs d'enseignement professionnel
 - ✓ 1 assistante d'éducation
 - ✓ 1 infirmière scolaire
- La **2^e année**, l'équipe était constituée de 9 personnes (mutation + non-remplacement)
- La **3^e année**, l'équipe était composée de 8 personnes (non-renouvellement d'un CDD)

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

2. Problématisation, intéressement et enrôlement des acteurs

- C'est à partir de la **sociologie de la traduction** (Callon, 1986) que l'on peut envisager la mise en œuvre du projet associatif dans les établissements scolaires
- La « **traduction** » peut être analysée comme le processus par lequel des acteurs au départ différents finissent par la négociation, la mobilisation et la persuasion, par entrer en dialogue autour d'une **vision commune** d'un problème à traiter, en vue de produire de **l'innovation**
- La **mise en relation** entre ces différents acteurs doit permettre de développer l'innovation
- La traduction est un **processus complexe non linéaire en constante évolution**, un construit collectif ayant des dimensions sociales et techniques
- Le succès des innovations dépend de **la réussite d'une association inédite** entre des acteurs multiples et différents au sein d'un réseau socio-technique donné

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

- Pour envisager la « traduction » de ce projet, on envisagera :
 - a) La problématisation
 - b) L'intéressement
 - c) L'enrôlement et la mobilisation (3^e partie)

a) La problématisation ou comment se rendre indispensable?

- L'association spécialisée en prévention et promotion de la santé **intervient régulièrement en milieu scolaire**
- Elle est en contact avec **différents acteurs académiques** notamment les infirmières conseillères techniques. Elle a ainsi pu construire un projet qui répond aux attentes de ces dernières cf. élargir l'ÉAS à d'autres acteurs éducatifs, pas seulement les infirmières scolaires

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

- En amont du projet, l'association a produit un **document de travail** soulignant à la fois les **problèmes** rencontrés par l'Éducation nationale pour mettre en œuvre les trois séances d'éducation à la sexualité et les **solutions** qui pourraient y être apportées
- Dans ce document, l'association souligne la volonté de l'Éducation nationale de **former ses équipes** en éducation à la sexualité
- Elle souligne également qu'un tel projet peut améliorer le « **climat scolaire** »
- Elle évoque enfin le fait de « **fédérer** » une équipe autour d'un projet

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

b) L'intéressement des différents acteurs du projet ou comment sceller les alliances?

Les acteurs de la **1^{ère} entité du réseau** :

- Association : souhaite étendre le dispositif à d'autres établissements et constituer un guide à partir du travail universitaire réalisé
- Infirmières conseillères techniques :
 - ✓ dans le projet associatif, l'EAS est associée aux CPS ce qui permet de faire des alliances entre le monde de la « santé » et celui de l'« éducation »
 - ✓ le projet est en lien avec le Parcours éducatif de santé (2016) puis avec la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle (2017-2030)
- Universitaires (Bégot & Montandon) : une offre de terrain inédite car l'éducation à la sexualité est délivrée ponctuellement, à des jours et heures variables selon les établissements

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

- L'**intéressement** des acteurs de la **2nde entité du réseau** :
 - Les **chef.fe.s d'établissement** envisagent ce projet comme un moyen de
 - ✓ former leurs équipes en ÉAS, sur site
 - ✓ mobiliser des enseignants autour d'un projet commun (« *faire équipe* »)
 - Les **infirmières scolaires** considèrent le projet comme une occasion de
 - ✓ apprendre de nouvelles techniques d'animation
 - ✓ partager l'ÉAS avec leurs collègues ; ne plus porter seule l'ÉAS

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

- L'intéressement des membres des **équipes éducatives**

- ✓ acquérir de nouveaux outils pédagogiques
- ✓ construire d'autres relations avec les élèves
- ✓ construire un projet avec des collègues

Le projet associatif a pu être perçu comme une forme de « *concurrence déloyale* » quand il existait déjà des formatrices dans l'équipe pédagogique (lycée 3)

- L'intéressement des acteurs de la **3^e entité du réseau**, les élèves (5 classes : 2nde et CAP) :
 - ✓ les élèves n'ont pas été consultés pour ce projet
 - ✓ les séances qui leur ont été proposées sont cependant obligatoires (3 séances par an et par groupe d'âge homogène)

II. Présentation d'un dispositif d'éducation à la sexualité

L'éducation à la sexualité, enseigner et (se) former -
INSPE Créteil

c) **Enrôlement des acteurs ou comment définir et coordonner les rôles**

L'enrôlement consiste à définir et attribuer des fonctions précises aux différentes parties impliquées qui doivent l'accepter.

- ✓ l'association mobilise une **chargée de projet** qui est convaincue de l'intérêt de ce projet
- ✓ les **pilotes** du groupe académique en ÉAS donnent leur accord et proposent que la formation soit réalisée par un binôme : association ET Éducation nationale
- ✓ la **cheffe d'établissement** facilite la mise en œuvre du projet cf. permet aux enseignants de ne pas donner cours les jours de formation
- ✓ **l'infirmière scolaire** est mobilisée sur l'ingénierie, notamment l'organisation et la planification des séances d'animation auprès des élèves. Travail non prévu initialement mais qu'elle accepte ; difficulté à constituer les binômes pour animer
- ✓ les **membres de l'équipe éducative** assistent aux formations (3-4 jours par an) mais également aux animations, débriefings... et à partir de la 2^e année, ils se lancent dans la co-animation
- ✓ les **élèves** assistent avec une plus ou moins bonne volonté aux séances d'éducation à la sexualité

29/05/2024

III. Les freins et leviers du dispositif

- La dernière phase du processus de traduction correspond à la **mobilisation** des actants. C'est durant cette phase que **le réseau se consolide ou s'affaiblit** en fonction des épreuves de force qui s'engagent
- À la rentrée 2017, l'association annonce qu'elle ne va pas reconduire ou reproduire ce projet ; cela conduit à **l'affaiblissement du réseau**
- Les équipes éducatives sont incitées à **poursuivre le projet** malgré le départ de l'association
- On va à présent s'intéresser aux **freins et leviers** de ce dispositif

III. Les freins et leviers du dispositif

1. Le contexte associatif

a) **Le coût du projet** a certainement été sous-évalué :

- **chargée de projet** : elle va consacrer **beaucoup plus de temps que prévu** sur le projet. Initialement, elle devait consacrer 0,30 d'un ETP alors que dans les faits, elle y consacre plus de temps
- à la demande des équipes éducatives, des journées de formation ont été **ajoutées** ainsi que des temps de réunion-bilan (coût supplémentaire). Initialement, seule une journée de formation était prévue la 2^e année (2016-2017) et aucune la dernière (2017-2018)

III. Les freins et leviers du dispositif

b) La complexité du projet :

- les agents éducatifs doivent se former à l'éducation à la **sexualité** ET aux techniques d'**animation**. Cf. enseignant éloigné de ces préoccupations
- le projet d'autonomisation des équipes éducatives est enchâssé dans un programme d'éducation à la sexualité qui nécessite une **ingénierie précise** (10 jours entre chacune des 3 séances)
- la co-animation : être « raccord » avec son binôme, s'ajuster avant les séances...

III. Les freins et leviers du dispositif

c) Instabilité dans la gouvernance de l'association : lors de la mise en place du projet, la DG de l'association est en arrêt maladie (une personne est censée la remplacer).

- 5 DG sur une période de 5 ans (2010-2015) et un certain nombre de personnes du CA quitte l'association ; relative **instabilité dans la gouvernance** de l'association
- 2016 : arrivée d'un nouveau DG qui n'a pas porté le projet
- en 2015, la région, principal financeur de l'association, bascule à droite et préconise de **privilégier le quantitatif** sur le qualitatif

Progressivement, l'association prend conscience qu'elle **ne dispose pas** des ressources nécessaires pour déployer ce projet dans d'autres établissements ; elle décide, en 2017, de **ne pas reconduire le projet**, quels qu'en soient les résultats

III. Les freins et leviers du dispositif

d) Le rôle de la chargée de projet :

- ✓ vient d'être recrutée : nouvelle dans l'association
- ✓ elle porte un projet qui a été construit par une autre personne
- ✓ elle apprend que le projet ne va pas être reconduit et on lui assigne de nouvelles missions

En septembre 2017, elle démissionne -avant la fin du projet- mais elle s'assure que les formations et co-animations soient programmées

III. Les freins et leviers du dispositif

2. Du côté de l'Éducation nationale

- Plusieurs aspects peuvent être soulignés notamment au niveau de l'**équipe éducative** :
- ✓ compréhension du projet : tous les enseignant.e.s n'ont pas saisi l'objectif final du projet *i.e.* autonomisation de l'équipe en éducation à la sexualité
- ✓ confusion entre formation (en éducation à la sexualité, aux CPS) et animation auprès des élèves
- ✓ conception de l'ÉAS : ce n'est pas aux enseignants de faire les séances d'éducation à la sexualité ou plutôt cela relève de la PSE
- ✓ l'éducation à la sexualité nécessite de mobiliser de nombreuses compétences et de nombreux savoirs

III. Les freins et leviers du dispositif

- ✓ à n+1, départ de l'infirmière scolaire, pilier dans le projet. Sa remplaçante n'a pas les mêmes liens affinitaires avec les membres de l'équipe
- ✓ mésentente entre membres de l'équipe éducative (année 3)
- ✓ des tensions entre équipe enseignante et direction
- ✓ *turn over* au sein de l'équipe éducative (4 départs entre les années 1 et 2) et départ à la retraite de la cheffe d'établissement (2017)

III. Les freins et leviers du dispositif

3. Du côté des élèves : interactions équipes éducative et élèves

- Les **difficultés** rencontrées par l'équipe éducative :
 - ✓ certains thèmes difficiles à aborder avec les élèves, notamment l'homosexualité. Lycée professionnel, localisé en milieu rural et au recrutement populaire ; les élèves manifestent, lors des animations, des valeurs virilistes et tiennent des propos violents à l'égard des homosexuels
 - ✓ accepter un autre rapport aux élèves, une autre forme pédagogique cf. séance bruyante
 - ✓ se saisir ou reprendre le vocabulaire des élèves

Conclusion

Ce projet permet de souligner plusieurs éléments :

- ✓ former en éducation à la sexualité s'effectue sur le long terme + nécessité d'actualiser ses connaissances
- ✓ l'adhésion au principe de cette « éducation à » et aux valeurs promues par l'éducation à la sexualité est nécessaire + être en capacité d'appliquer ces valeurs dans le quotidien d'un établissement scolaire cf. reproduction de stéréotypes de genre par des enseignant.e.s
- ✓ d'autres relations se nouent entre élèves et enseignant.e.s, des rapports moins « scolaires » cf. cadre des séances
- ✓ le projet a été poursuivi après le départ de l'association pour finalement s'étioler

*Je vous
remercie de
votre
attention*

Bibliographie

- ✓ AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle, VUATTOUX Arthur, « Sexualité juvénile et rapports de pouvoir : réflexions sur les conditions d'une éducation à la sexualité », *Mouvements*, 2019/3 (n° 99), p. 85-95.
- ✓ CALLON Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, 1986, p. 169-208.
- ✓ VERNEUIL Yves, *Une question « chaude ». Histoire de l'éducation sexuelle à l'école (France, XXe-XXIe siècle)*, 2023, Peter Lang.